

Rapport d'activités 2013

UN **OUTIL**
AU SERVICE DES
ÉLUS LOCAUX



Sommaire



Editorial..... » 3

1. Le fonctionnement de l'ADAC » 4

- 1.1 Les grands principes du Règlement Intérieur de l'ADAC : rappels
- 1.2 Le montant des participations
- 1.3 Les assemblées générales
- 1.4 Les conseils d'administration

2. Bilan financier 2013 » 9

- 2.1 Le budget
- 2.2 Le compte administratif

3. Organigramme de l'ADAC..... » 11

4. Modalités d'intervention de l'ADAC » 12

5. Bilan d'activités » 14

- 5.1 Pôle juridique
- 5.2 Pôle AMO
- 5.3 Administration, gestion et comptabilité

6. Perspectives 2014 » 45

- 6.1 programme d'activités 2014
- 6.2 budget 2014
- 6.3 les effectifs



EDITORIAL

Le Conseil Général a souhaité aller plus avant dans son traditionnel partenariat avec les collectivités locales en créant le 27 septembre 2012 avec 161 collectivités volontaires, l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités.

Au 1^{er} juin 2014, ce sont 250 collectivités qui bénéficient des missions d'assistance et de conseil pour leur gestion quotidienne et la réalisation de leurs projets.

Après un an de fonctionnement plus de 300 dossiers ont été traités, de l'assistance juridique jusqu'à l'accompagnement sur des projets d'aménagement ou d'équipement.

Assurément, ce rapport d'activités 2013 témoigne et illustre de la réelle utilité de cette agence, véritable boîte à outils performante, reconnue et partagée.

Très attaché à cette relation partenariale de proximité, avec les collectivités locales, je me félicite des résultats obtenus et vous invite à prendre connaissance de ce rapport.

Michel PÉLIEU
Président de l'ADAC 65



1- Fonctionnement de l'Agence

Créée à l'initiative du Conseil Général des Hautes Pyrénées par l'assemblée constitutive du 27 septembre 2012, l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (A.D.A.C.) a vu son activité démarrer officiellement le 1^{er} janvier 2013, tant en assistance juridique qu'en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

1.1 Les grands principes du Règlement Intérieur : rappels

- Toutes les collectivités adhérentes à l'agence en sont **membres de droit** ;
- **La qualité d'adhérent** s'acquiert au 1^{er} janvier de l'année suivant la transmission, au conseil d'administration de l'ADAC, de la délibération demandant l'adhésion (cependant toute adhésion intervenant en cours d'exercice fera l'objet d'un examen par le CA de l'ADAC 65 pour une adhésion en cours d'année en fonction du plan de charge) ;
- La participation est **annuelle** et à acquitter impérativement avant le 15 mai de l'année courante ;
- L'adhésion d'un EPCI n'emporte pas adhésion individuelle des communes qui le composent ;
- En cas de **retrait volontaire** d'une collectivité, le retour ne sera possible que 3 ans après ;
- Le Département est un adhérent au même titre que les autres collectivités, il n'exerce sur l'agence aucune tutelle ni aucune prééminence.

1.2 Le montant des participations

Communes	1,80 € / habitant population DGF
Communes si EPCI adhérent	1,50 € / habitant population DGF
EPCI	0,80 € / habitant population DGF

Pour mémoire

L'assiette utilisée pour le calcul des participations 2013 est la population DGF 2012 ;
Le montant des participations de l'année est calculé sans *prorata temporis* et les participations ne sont pas assujetties à la TVA.

1- Fontionnement de l'Agence

1.3 Les Assemblées Générales

1.3.1 Les membres de l'Assemblée Générale

Un collège de 11 Conseillers généraux titulaires disposant chacun d'une voix et 11 Conseillers généraux suppléants. Chaque commune ou établissement public de coopération intercommunale adhérent est représenté par son Maire ou son Président, l'ensemble de ces derniers formant le collège des Maires et Présidents d'établissement public de coopération intercommunale. Un Maire dont la commune est adhérente et qui représente l'établissement public dont il est Président dispose alors de deux voix.

Une même personne ne peut appartenir à la fois au collège des Conseillers généraux et au collège des communes et établissements publics de coopération intercommunale.

1.3.2 Les adhésions

Le département des Hautes-Pyrénées compte au total 474 communes et 34 Communautés de Communes.

A la création de l'agence en septembre 2012, 157 communes et 6 Communautés de Communes étaient d'ores et déjà adhérentes, soit respectivement 32% des communes et 16% des EPCI du département.

En 2013 l'Agence comptait 203 communes et 11 communautés de Communes adhérentes soit respectivement 42% des communes et 30% des EPCI du département.

	Département Hautes-Pyrénées		Adhésions 2013			Communes ayant adhéré dont l'EPCI a adhéré	
	Nb communes	Nb hab. DGF	Nb communes	%	Nb hab. DGF	Nb communes	Nb hab. DGF
- de 250 hab. DGF	294	34 690	124	42%	15 275	64	6 887
251 - 500 hab. DGF	94	31 969	32	34%	10 822	12	3 805
501 - 1000 hab. DGF	45	30 488	29	64%	20 236	5	3 281
1001 - 2000 hab. DGF	22	29 533	14	64%	18 968	5	6 361
2001 - 5000 hab. DGF	10	32 728	4	40%	10 691	1	2 583
+ 5001 hab. DGF	9	109 941	0	0%	0	0	0
TOTAL	474	269 349	203	43%	75 992	87	22 917

	Département Hautes-Pyrénées		Adhésions 2013		
	Nb EPCI	Nb hab. DGF	Nb EPCI	%	Nb hab. DGF
0 à 500 hab. DGF	3	1 277	0	0%	0
501 - 1500 hab. DGF	5	6 319	1	20%	511
1501 - 2500 hab. DGF	6	11 393	3	50%	5 581
2501 - 5000 hab. DGF	10	38 638	4	40%	15 258
5001 - 10000 hab. DGF	8	54 816	3	38%	19 286
+ 10000 hab. DGF	5	156 906	0	0%	0
TOTAL	37	269 349	11	30%	40 636

11 EPCI représentant 157 communes

1- Fonctionnement de l'Agence

1.3.3 Les réunions en 2013

13/06/2013 : Assemblée générale

Rapport du Conseil d'Administration sur les activités de l'ADAC 65 :

- Fonctionnement de l'Agence,
- Point adhésions 2013,
- Compte Administratif 2012,
- Budget Primitif 2013,
- Bilan d'activités 2012 (au 31/03/2013).

1.4 Les conseils d'administration

1.4.1 Les membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration comprend 17 membres.

Le Président du Conseil Général est le Président de droit du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés au sein de leur collège respectif :

- pour le premier collège, le Conseil général a désigné parmi les Conseillers généraux membres de l'Agence 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants ;
- pour le second collège, le groupe des communes et des groupements de communes a désigné en son sein 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants à raison de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour les communes et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour les établissements publics de coopération intercommunale ;

Un même membre ne peut être désigné comme représentant à la fois les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

Les membres de chaque collège sont désignés pour la durée de leur mandat.

Michel Pélieu, Président du Conseil d'Administration est assisté de trois Vice-Présidents :

1^{ère} Vice-Présidente : **Madame Josette Durrieu**, Vice-Présidente du Conseil Général

2^{ème} Vice-Président : **Monsieur Patrick Vignes**, Maire de Laloubère

3^{ème} Vice-Président : **Monsieur Guy Vidailhet**, Président de la Communauté de Communes d'Aure

1- Fontionnement de l'Agence

Président : Michel PÉLIEU

1^{er} collège (Conseillers Généraux)

Titulaires (8)	Canton	Suppléants (8)	Canton
Josette DURRIEU 1 ^{ère} Vice-Présidente	St Laurent-de-Neste	Claude MIQUEU	Vic-en-Bigorre
Guy DUFAURE	Séméac	Maurice LOUDET	La Barthe-de-Neste
Marie-Josiane BEDOURET	Pouyastruc	Maryse BEYRIE	Vielle-Aure
Jean GUILHAS	Maubourguet	Jean-Claude DUZER	Trie-sur-Baïse
Roland DUBERTRAND	Rabastens-de-Bigorre	Georges AZAVANT	Argelès-Gazost
Francis DUTOUR	Castelnaud-Rivière-Basse	Jean-Louis ANGLADE	Arreau
François FORTASSIN	Mauléon-Barousse	Marc LEO	Aucun
Bernard VERDIER	Castelnaud-Magnoac	Jean BURON	Bordères-sur-l'Echez

2^{ème} collège (Communes et EPCI)

Titulaires (5)	Canton	Suppléants (5)	Canton
Patrick VIGNES 2 ^{ème} Vice-Président	Laloubère	Gérard ARA	Campan
Bernard SOUBERBIELLE	Betpouey	Marguerite BOUR	Escoubès-Pouts
Bernard LUSSAN	Tostat	Jean-Claude GUILLOT	Soublecause
Didier LACASSAGNE	Sinzos	Alain DUCASSE	Galan
François-Jean LAFFONT	Ilhet	Christian REME	Tibiran-Jaunac

Titulaires (3)	Communauté de Communes	Suppléants (3)	Communauté de Communes
Guy VIDAILHET 3 ^{ème} Vice-Président	CC d'Aure	Pierre PETIT	CC Véziaux d'Aure
Jeanine ESQUERRE	CC St Laurent-de-Neste	René MARROT	CC Vallée Barousse
Henri FORGUES	CC des Baronnie	Robert MAISONNEUVE	CC Val d'Adour

1- Fontionnement de l'Agence

1.4.2 Les réunions du Conseil d'Administration

Trois Conseil d'Administration ont eu lieu en 2013 avec comme faits marquants :

- **CA du 28/02/2013 :**

- approbation de la date limite d'adhésion des collectivités pour 2013 fixée au 31 mars 2013
- approbation du compte administratif 2012 et du budget primitif 2013

- **CA du 13/06/2013 :**

- Point adhésions
- Participation financière des collectivités
- Projet de rapport d'activités 2012
- Indemnité stagiaire

- **CA du 14/11/2013 :**

- Point adhésions
- Point missions de l'ADAC
- Programme d'activités 2014
- Point effectifs
- Montant des participations 2014
- Projet d'extension des locaux
- Budget 2014

1.4.3 Les partenaires de l'ADAC

Les principaux partenaires sont : le Conseil Général, le CAUE, le Parc National, le lycée Adriana, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées, le CDDE, HPTE, l'ADIL, le SDE, l'ADM65 , le CETIR...

Les rencontres avec les différents partenaires de l'ADAC ont été organisées 2013 et des conventions de partenariat ont été mises en place.

2- Bilan Financier 2013

2.1 Le budget 2013

Le conseil d'administration du 28/02/2013 a voté le budget 2013 avec les répartitions suivantes :

Dépenses				
Chap.	libellé	Pour mémoire Montant budget précédent	Montant	
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	80 000,00	
	012	Charges de personnel et frais assimilés		
	65	Autres charges de gestion courantes	364 533,00	
	022	Dépenses imprévues		
	Total des dépenses de fonctionnement		10 000,00	444 533,00
	D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées		10 000,00	444 533,00

Recettes			
Chap.	libellé	Pour mémoire Montant budget précédent	Montant
74	Dotations / Subventions / Participations	10 000,00	434 955,35
7473	Dotations et Participations Département	10 000,00	304 533,00
7474	Dotations et Participations Communes		110 422,35
7475	Dotations et Participations Intercommunalités		20 000,00
Total des recettes de fonctionnement		10 000,00	444 955,35
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	9577,65
Total des recettes de fonctionnement cumulées		10 000,00	444 533,00

Soit un budget primitif de 444 533 €

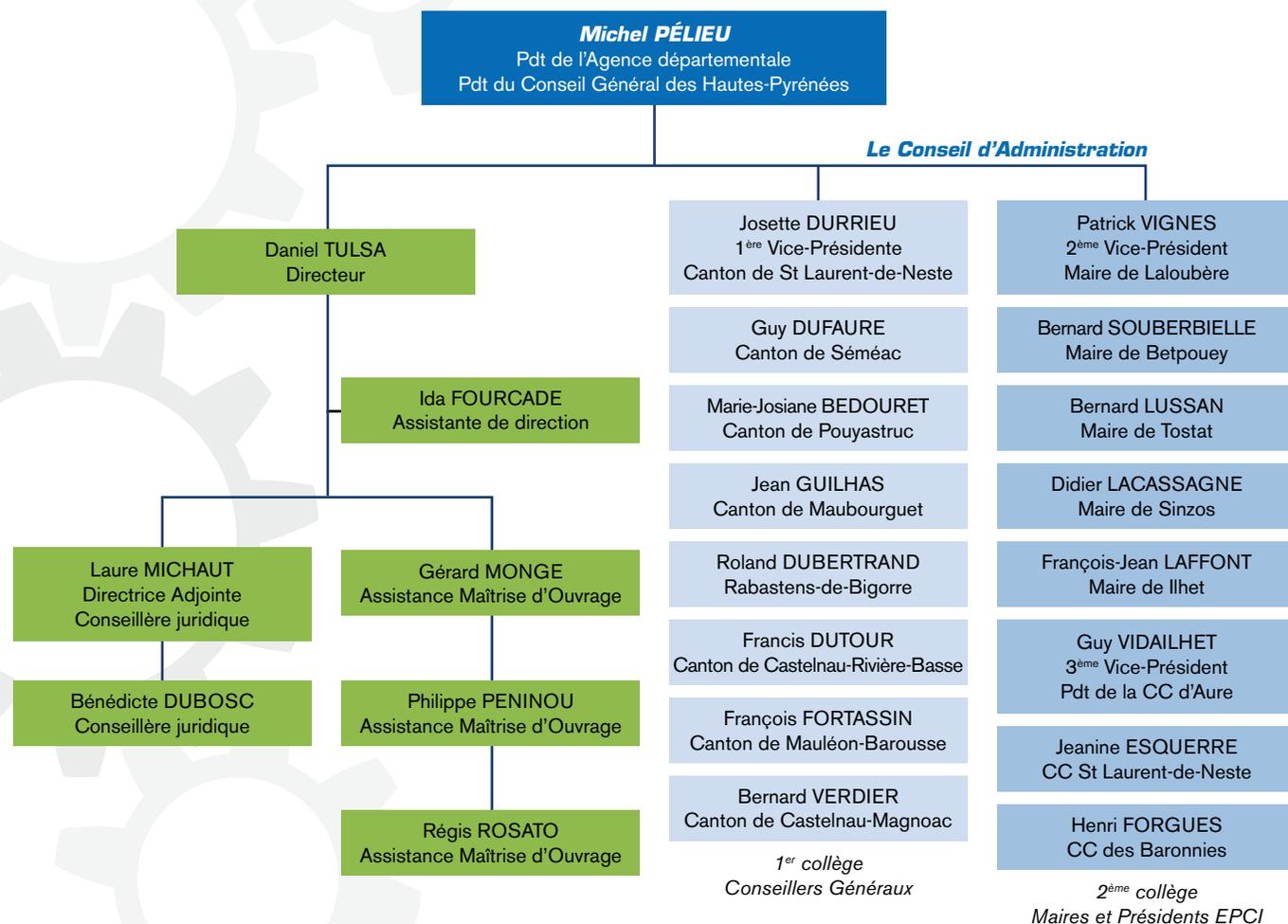
2- Bilan Financier 2013

2.2 Le compte administratif 2013

Dépenses				
Chap.	libellé	Prévisions	Réalisation	
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	80 000,00	39 076,72
	012	Charges de personnel et frais assimilés		
	65	Autres charges de gestion courantes	364 533,00	329 620,44
	022	Dépenses imprévues		
	D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles		444 533,00	368 697,00

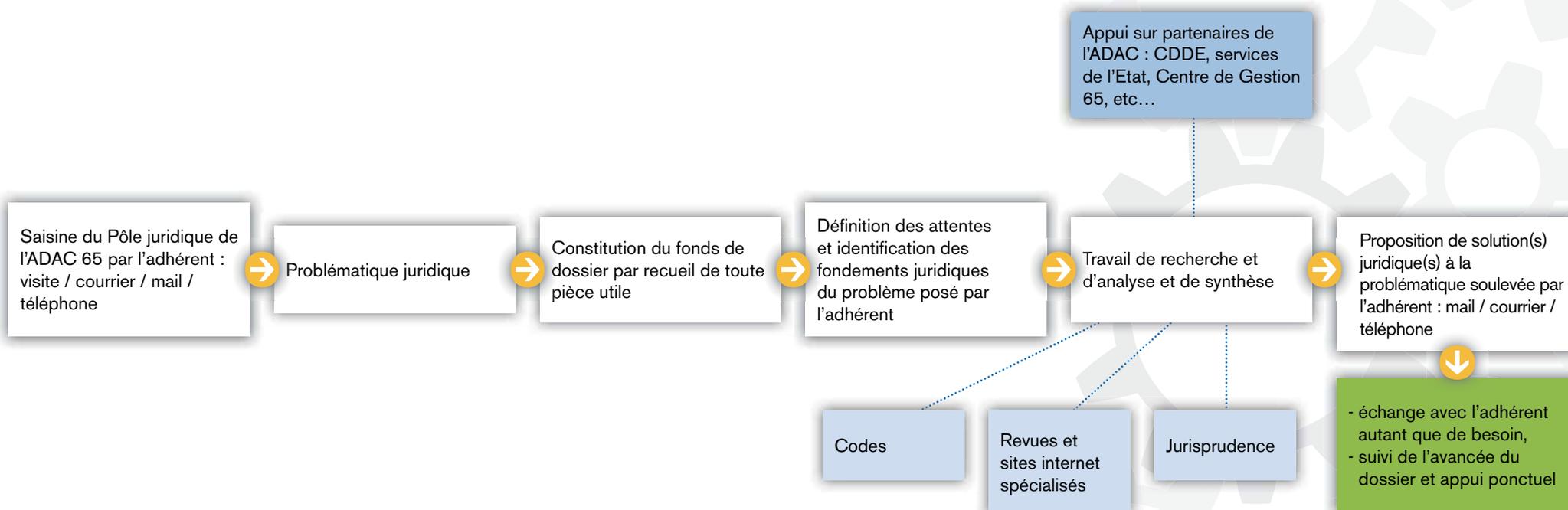
Recettes			
Chap.	libellé	Prévisions	Réalisation
74	Dotations / Subventions / Participations	434 955,35	466 791,00
7473	Dotations et Participations Département	304 533,00	304 533,00
7474	Dotations et Participations Communes	110 422,35	130 158,00
7475	Dotations et Participations Intercommunalités	20 000,00	32 100,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	9577,65	9577,65
Total des recettes de fonctionnement cumulées		444 533,00	476 368,65
Résultat courant			107 671,49

3- L'organigramme de L'ADAC



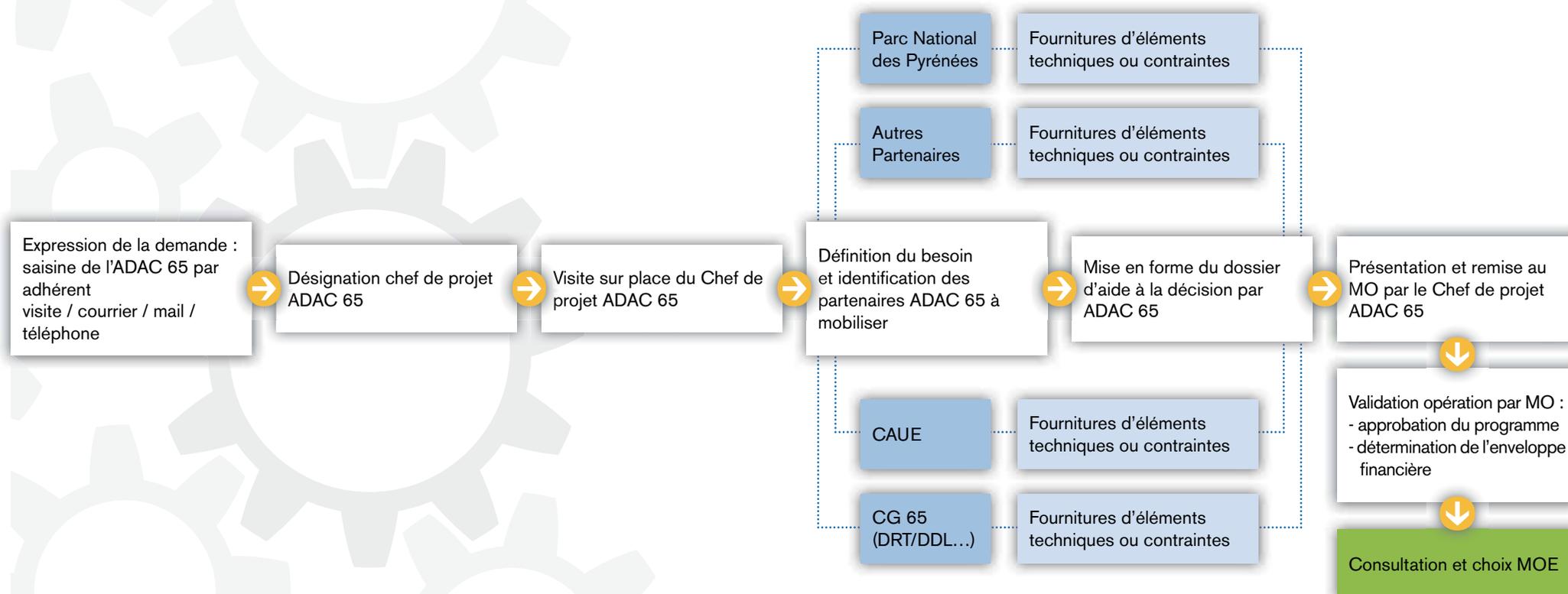
4- Modalités d'intervention de L'ADAC

Assistance juridique



4- Modalités d'intervention de L'ADAC

Assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle

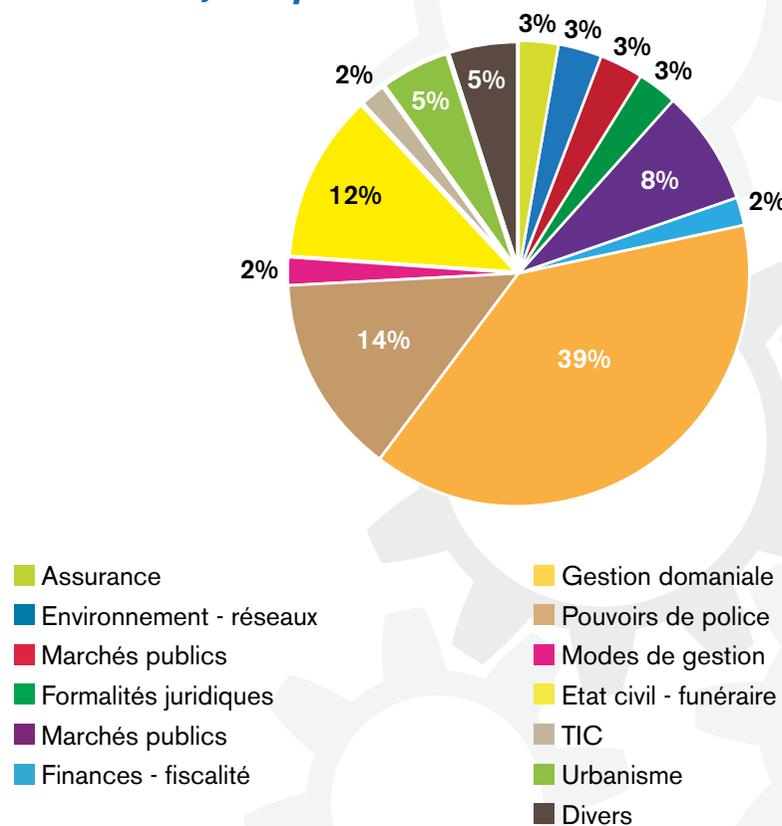


5- Le bilan d'activités 2013

5-1 Pôle juridique

Thématiques	Nombre	demandes traitées	demandes en cours
Assurance	5	5	
Environnement - réseaux	5	5	
Contrats - conventions	6	6	
Formalités juridiques	6	6	
Marchés publics	15	15	
Finances - fiscalité	3	3	
Gestion domaniale	72	72	
Pouvoirs de police	25	24	1
Modes de gestion	3	3	
Etat civil - funéraire	22	19	3
TIC	3	3	
Urbanisme	10	9	1
Divers	10	10	
TOTAL	185	180	5

Assistance juridique

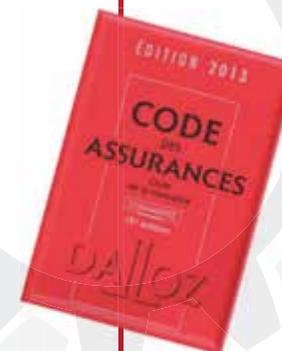




DROIT DES ASSURANCES

Le gymnase d'une commune a été victime d'un sinistre (infiltrations d'eau en toiture). Elle saisit l'ADAC pour connaître les démarches à accomplir.

- ➔ Le pôle juridique a assisté la commune dans la rédaction de la lettre de déclaration de sinistre
- ➔ et lui a conseillé de joindre à cette déclaration un plan du bâtiment ainsi que des photos avant/après sinistre.



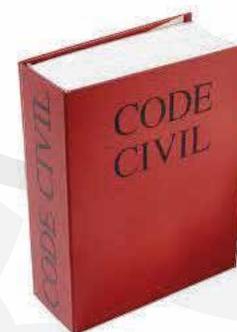
Juin 2013



CONTRATS (Conventions, protocoles, baux, servitudes)

Une commune est sollicitée par un administré qui souhaite utiliser la salle des fêtes communale pour y organiser une soirée festive. Que peut répondre le maire ?

- ➔ Le pôle juridique suggère tout d'abord au maire de faire délibérer le conseil municipal sur un **règlement général d'utilisation des locaux communaux** (à titre gracieux ou onéreux, assurance, entretien des lieux,...) dont elle lui fournit un modèle.
- ➔ L'ADAC lui transmet aussi un modèle de **convention de mise à disposition de locaux communaux**.



Septembre 2013



DROIT DE L'ENVIRONNEMENT – RESEAUX (Assainissement, eaux pluviales, eau potable, électricité, gaz, téléphone, internet, ...)

Une commune doit réaliser la réhabilitation de sa station d'épuration.

Le maire interroge l'ADAC :

Est-ce une installation classée?

Y a t-il une distance à respecter par rapport aux constructions existantes à proximité?

- ➡ Dans la mesure où elle ne traite pas des effluents industriels, une station d'épuration de traitement des eaux urbaines n'est pas considérée comme une installation classée.
- ➡ Cependant, il est conseillé de respecter une distance de 100 m par rapport aux constructions existantes (Circulaire du 17 février 1997 relative à l'assainissement collectif de communes).



Novembre 2013



FORMALITES JURIDIQUES

Une commune a-t-elle l'obligation de fournir à un administré une copie des délibérations prises lors des conseils municipaux ? Ou bien l'affichage en mairie suffit-il ?

- ➔ L'accès aux documents administratifs s'exerce :
- ➔ par consultation gratuite sur place,
 - ➔ par la délivrance d'une copie, aux frais du demandeur,
 - ➔ ou par courrier électronique et sans frais, lorsque le document est disponible sous forme électronique.



Mars 2013



FINANCES PUBLIQUES - FISCALITE

Une commune s'interroge sur la réglementation applicable en cas de non-paiement de la taxe de séjour par un touriste ?

- ➔ Le Code général des collectivités territoriales prévoit l'application d'un intérêt de retard (0,75% par mois de retard).
- ➔ Cette indemnité de retard donne lieu à l'émission d'un titre de recettes.
- ➔ En cas de non paiement, des mesures d'exécution forcée sont effectuées.



Juillet 2013

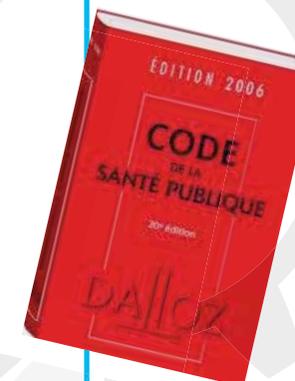


POPULATION

(Etat civil, funéraire, élections, licence IV, ...)

*La licence IV acquise par la commune n'a plus été exploitée depuis de longues années (1985).
Que peut faire le maire ?*

- ➔ Selon le Code de la santé publique, lorsqu'un débit de boissons a cessé d'exister pendant une durée d'au moins 3 ans, la licence est considérée comme supprimée.
- ➔ Dans l'exemple, la licence IV est morte...depuis 1988.



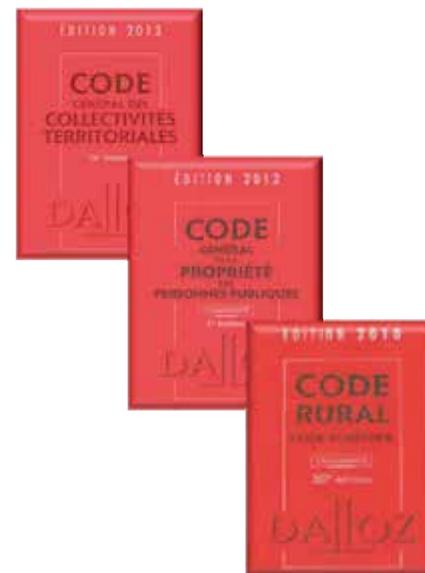
Février 2013



GESTION DOMANIALE (Domaines public et privé)

Une commune souhaite intégrer la voirie d'un lotissement dans le domaine public communal et céder l'espace vert aux propriétaires riverains. Que doit faire le maire ?

- ➔ Une procédure doit être réalisée :
 - ➔ pour classer l'ensemble des espaces communs du lotissement dans le domaine public communal
 - ➔ et déclasser puis céder l'espace vert.
- ➔ Le pôle juridique a accompagné le maire en lui transmettant :
 - ➔ les étapes détaillées de la procédure,
 - ➔ un modèle de délibération,
 - ➔ ainsi qu'un modèle d'acte en la forme administrative.



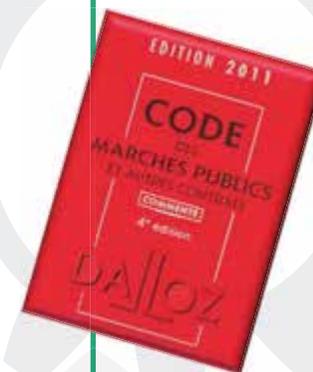
Août 2013



MARCHES PUBLICS

Un marché public a été conclu entre une commune et une entreprise pour la réalisation d'une station d'épuration de traitement tertiaire. Les travaux, bien entamés, ont été interrompus par la crue du 18 juin 2013, et tous les équipements mis en place à cette date ont été emportés.

- ➔ Assistance globale de la commune par le pôle juridique :
 - ➔ Appui dans la résiliation du marché avec l'entreprise chargée des travaux,
 - ➔ Aide dans la négociation des indemnités dues par la commune,
 - ➔ Participation à des réunions avec le maître d'œuvre, l'entreprise chargée des travaux.



Octobre 2013



MODES DE GESTION D'UN SERVICE PUBLIC (Régie, DSP, association, montage juridique d'opération)

Le camping municipal d'une commune est géré actuellement en régie. Le maire souhaite être accompagné pour réaliser une délégation de service public.

- ➔ Accompagnement dans la procédure de délégation de service public
- ➔ Elaboration de documents type:
 - ➔ Tableau synthétique précisant les différentes phases (ci-contre),
 - ➔ Modèle de délibération instituant le principe de DSP,
 - ➔ Modèle d'Avis d'appel public à la concurrence,
 - ➔ Modèle de règlement de consultation,
 - ➔ Modèle de cahier des charges,
 - ➔ Projet de convention,
 - ➔ Modèle de délibération portant approbation de la convention de DSP,
 - ➔ Avis d'intention de conclure,
 - ➔ Avis d'attribution.

DSP – Procédure à 1 tour		
Etapes	Formalités	Délai
1. Appel d'offres		15 jours
2. Réception des offres		15 jours
3. Ouverture des offres		15 jours
4. Réception des offres		15 jours
5. Réception des offres		15 jours
6. Réception des offres		15 jours
7. Réception des offres		15 jours
8. Réception des offres		15 jours
9. Réception des offres		15 jours
10. Réception des offres		15 jours

Octobre 2013



POUVOIRS DE POLICE

(Sécurité, salubrité, tranquillité publique, moralité)

Une maison, située dans l'agglomération d'une commune, menace de s'effondrer sur des propriétés voisines, d'une part, et sur la voirie communale, d'autre part. Que doit faire le maire ?

- ➔ Mise en œuvre sans tarder par le maire d'une **procédure de péril imminent** :
 - ➔ avertissement du propriétaire
 - ➔ nomination d'un expert
 - ➔ arrêté du maire
 - ➔ lettre de notification au propriétaire



Août 2013



URBANISME

Les communes sont-elles tenues de répondre aux certificats d'urbanisme d'information et aux notes de renseignements d'urbanisme demandés par les notaires ?

- ➔ La note de renseignements d'urbanisme et le certificat d'urbanisme sont deux documents de nature juridique différente. Ils n'accordent pas les mêmes droits au demandeur :
 - ➔ La note de renseignements d'urbanisme est une pièce purement informative qui permet de connaître les charges administratives grevant un bien immobilier. Cependant, elle ne crée aucun droit et n'offre aucune garantie. Le maire n'est donc pas tenu d'y répondre.
 - ➔ Le certificat d'urbanisme, même tacite, présente une garantie pour le demandeur. Il cristallise des droits acquis pour une durée de dix huit mois et constitue une garantie contre le changement de réglementation. La réponse est donc également facultative.



Août 2013



TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)

Une commune souhaite obtenir des renseignements sur les éléments pouvant figurer (ou pas) dans un bulletin municipal d'informations...

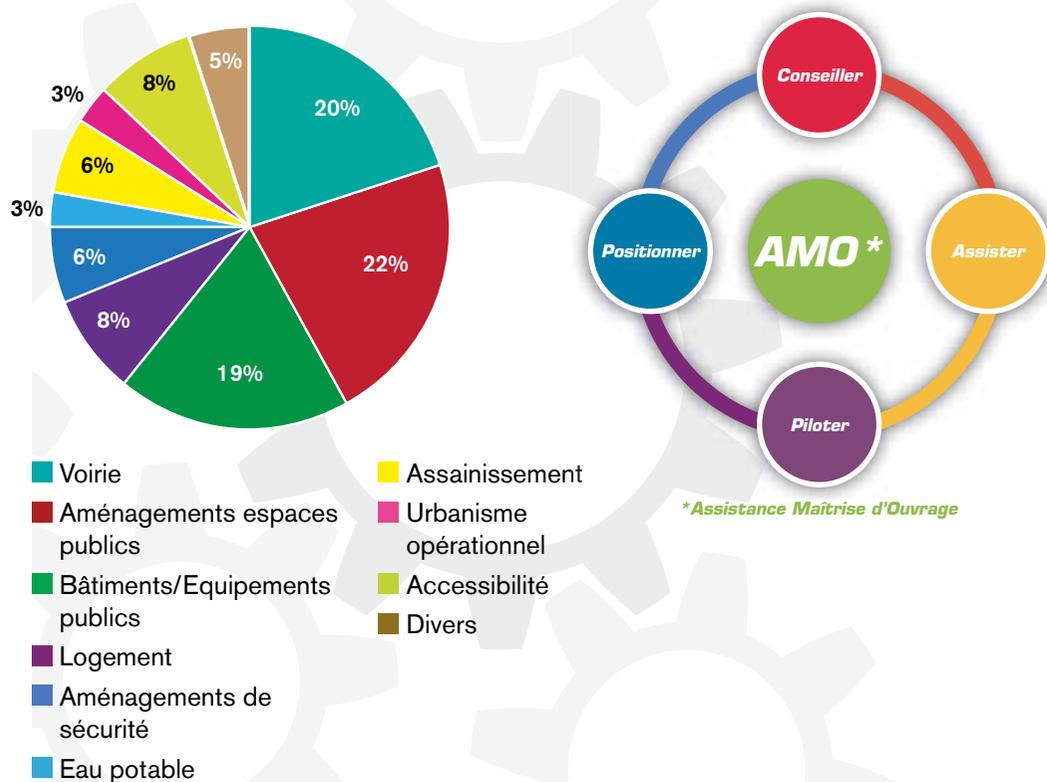
- ➔ Transmission tout d'abord des **éléments généraux de création d'un bulletin municipal** (respect de la loi de 1881 relative à la presse, respect des droits de l'opposition, respect du code électoral,...)
- ➔ Puis, indication à la commune des informations concrètes pouvant figurer dans un bulletin municipal.

Janvier 2013

5- Le bilan d'activités 2013

5-2 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

- Accompagnement de collectivités dans l'**acquisition ou la vente de biens immobiliers** : transmission d'un modèle d'acte en la forme administrative, et, indication des formalités préalables à accomplir ;
- Accompagnement d'une commune dans la mise en œuvre **d'une procédure de péril** au sujet d'un bâtiment privé menaçant ruine ;
- Assistance de collectivités à la mise en œuvre **de procédure d'expropriation** ;
- Accompagnement de communes en matière **funéraire** : procédure de reprise de concessions abandonnées ;



Thématiques	Nombre	demandes traitées	demandes en cours
Voierie	22	15	7
Aménagement Espaces Publics	24	9	15
Bâtiments / Equipements publics	21	3	18
Logement	9	5	4
Aménagements de sécurité	6	2	4
Eau Potable	3		3
Assainissement	6	2	4
Urbanisme Opérationnel	3	1	2
Accessibilité	9	4	5
Divers	5	2	3
TOTAL	108	43	65

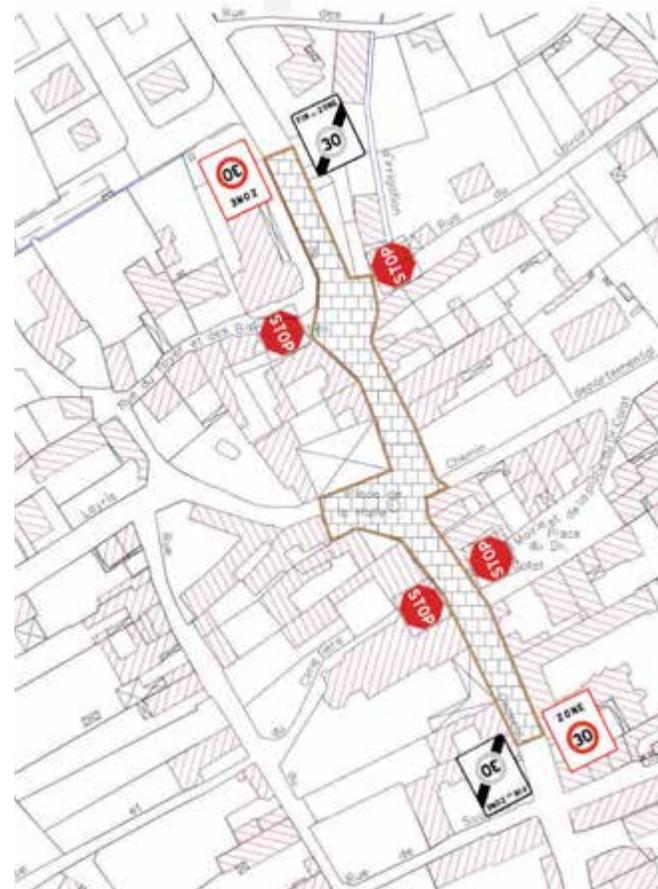
5- Le bilan d'activités 2013 (quelques exemples)

Voirie

CAMPAN Aménagements de sécurité routière

Les principaux objectifs du projet sont :

- La mise en sécurité des nombreux piétons,
- La mise en accessibilité des aménagements,
- Un meilleur partage de la route entre véhicules et modes de déplacements doux,
- La mise en cohérence des régimes de priorité dans l'agglomération,
- L'organisation du stationnement sur certains points.



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 128 000 € H.T.

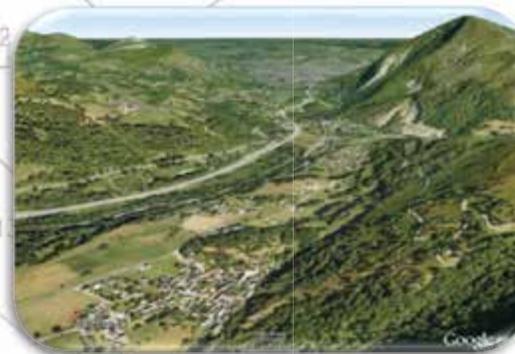
Octobre 2013

5- Le bilan d'activités 2013 (quelques exemples)

Voirie



GER Aménagement de réseau pluvial



Les principaux objectifs du projet sont :

- La canalisation des eaux pluviales de la VC n°13,
- Éviter l'écoulement de ces eaux sur la RD13, ainsi que sur les terrains situés en contre-bas.

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 82 000 € H.T.

Septembre 2013

Voirie

SARNIGUET

Aménagement de la rue des écoles

Les principaux objectifs du projet sont :

- l'aménagement et la mise en accessibilité de la rue des Ecoles,
- la sécurité des piétons, notamment des enfants se rendant à l'école communale.



Caractéristiques de la voie :

Longueur= 320m / largeur= 5 m / emprise voie = 7.50 m/ chaussée = Revêtement
Trottoirs = non / éclairage public = oui / réseaux = enfouis / eaux pluviales = non traité

Stratégie d'aménagement :

Assainissement pluvial

- busage sur toute la longueur côté Ouest.
- traversées de chaussée + piquages
- puisards
- caniveaux à grille aux entrées si besoin.

Accotements

- cheminement piétonnier largeur = 1.40 m côté mairie, jusqu'à la rue de la Moisson, puis côté Est en totalité; trottoir bordure T2 + CS2, remplissage en béton teint dans la masse.
- bande multifonctions côté opposé au trottoir, BB à chaud, largeur variable, séparation CC1.
- pose de bordure chasse-roue le long du canal.

Chaussée

- calibrage de la chaussée à 5 m.
- chaussée en toit BB à chaud 0/10.
- remise à niveau des tampons et bouches.



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 120 000 € H.T.

Novembre 2013

5- Le bilan d'activités 2013 (quelques exemples)

Voirie

PIERREFITE-NESTALAS

Remise en état des VRD suite à crue de juin 2013



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 1 070 000 € H.T. Septembre 2013

Espaces
Publics

CASTELNAU-MAGNOAC Aménagement du lac de la Gèze

Les principaux objectifs du projet sont :

- L'aménagement d'une base nautique pour initiation à la voile, le canoë et l'aviron, avec embarcadère et ponton accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- L'aménagement d'une zone de baignade avec plage accessible aux PMR,
- L'aménagement d'un ponton pêche,
- L'aménagement d'un parcours aventure dans les arbres,
- La mise en place d'une Tyrolienne,
- L'aménagement d'un parcours accessible aux PMR,
- La mise en place d'une signalétique.



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 1 000 000 € H.T.

Novembre 2013

5- Le bilan d'activités 2013 (quelques exemples)

Espaces
Publics

ASTUGUE

Aménagement du centre Bourg

Les principaux objectifs du projet sont :

- la mise en sécurité des nombreux promeneurs,
- l'embellissement du village.



L'opération peut être scindée en trois parties:

- 1 : Mise en accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes.
- 2 : aménagement qualitatif des parcelles n° 244 et 245 en parkings et espaces publics.
- 3 : aménagement et mise en sécurité de la RD 18 au droit de la zone.



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 56 000 € H.T.

Aout 2013

5- Le bilan d'activités 2013 (quelques exemples)

Equipements
Publics

PUNTOUS Réhabilitation de la Mairie

Principaux objectifs du projet :

- Aménagement des nouveaux locaux de la Mairie, en rez de chaussée avec accessibilité P.M.R
- Création de 2 logements locatifs au 1^{er} étage (surfaces habitables à déterminer)
- Combles non aménagés dans le programme de cette opération



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 310 000 € H.T.

Aout 2013

5- Le bilan d'activités 2013 (quelques exemples)

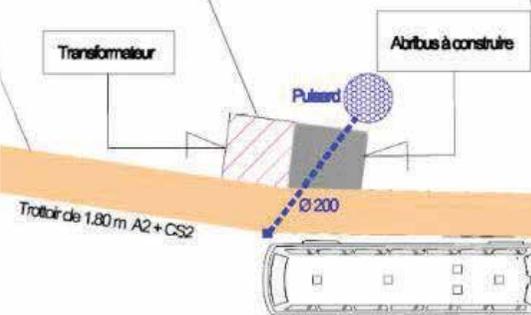
Équipements
Publics

HIIS

Aménagement d'un arrêt de bus

Les principaux objectifs du projet sont :

- La mise en sécurité des utilisateurs de transports en commun, notamment les écoliers
- La mise en accessibilité des installations
- L'embellissement du village, notamment du transformateur.



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 40 500 € H.T.

Septembre 2013

5- Le bilan d'activités 2013 (quelques exemples)

Equipements
Publics

BEAUCENS

Construction des Ateliers Municipaux



Les principaux objectifs de la collectivité sont de regrouper les véhicules et engins municipaux, les différents lieux de stockage, les locaux du personnel technique et d'avoir ainsi un espace de travail conforme à la réglementation en vigueur. Dans un même temps, ce bâtiment devra accueillir les différentes associations de la commune par l'aménagement de salles de réunions équipées aux normes PMR.



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 360 000 € H.T.

Septembre 2013

5- Le bilan d'activités 2013 (quelques exemples)

Equipements
Publics

BOURS

Aménagement d'un Cabinet Médical

La commune envisage la transformation de l'ancien presbytère en cabinet médical.

Les principaux objectifs du projet sont :

Réhabilitation totale du bâtiment

Mise aux normes accessibilité et sécurité du bâtiment

Rénovation énergétique du bâtiment

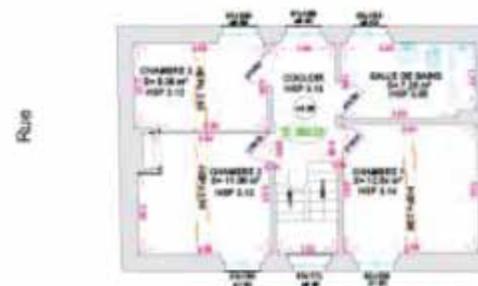
Aménagement des locaux nécessaires aux futures activités



Plan du Rez de Chaussée



Plan de l'étage



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 215 000 € H.T.

Octobre 2013

Equipements
Publics

CC ADOUR RUSTAN ARROS Aménagement d'un Hôtel d'Entreprises



PROGRAMME DE L'OPERATION

- Rafrachissement et aménagements intérieurs des modules
- Créer des locaux sanitaires et vestiaires personnels par module
- Remplacement et mise en place de menuiseries extérieures
- Remplacement des bardages extérieurs par des bardages avec isolant
- Réfection et mise en place d'une isolation sous toiture
- Rendre accessibles ces locaux, existants et à créer, aux personnes à mobilité réduite
- Aménagement des abords, des accès et des parkings
- Mise en place d'une signalétique



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 280 000 € H.T.

Octobre 2013

5- Le bilan d'activités 2013 (quelques exemples)

Logement

BARLEST

Réhabilitation de logements

Principaux objectifs du projet :

- Une maison d'habitation, dite « maison ABADIE », située à l'extérieur du village, est actuellement proposée à la vente.
- Le prix de vente demandé est de 250 000 €. La Municipalité propose 210 000 €.
- La Municipalité souhaite acquérir cette maison pour l'aménager en logements locatifs communaux, en réalisant une « opération blanche » avec gain de 10%



Projet :

- Rez de Chaussée : 2 logements - 1T2 de 40m² et 1T3 de 60m²
- 1^{er} étage : 2 logements - 1T2 de 40m² et 1T3 de 60m²
- 2^{ème} étage : Combles non-aménageables, utilisées comme dépendances/rangement
- Création d'un assainissement individuel pour les 4 logements
- Réaménagement de la cour intérieure avec création de parkings

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 400 000 € H.T.

Jun 2013

5- Le bilan d'activités 2013 (quelques exemples)

EAU
POTABLE

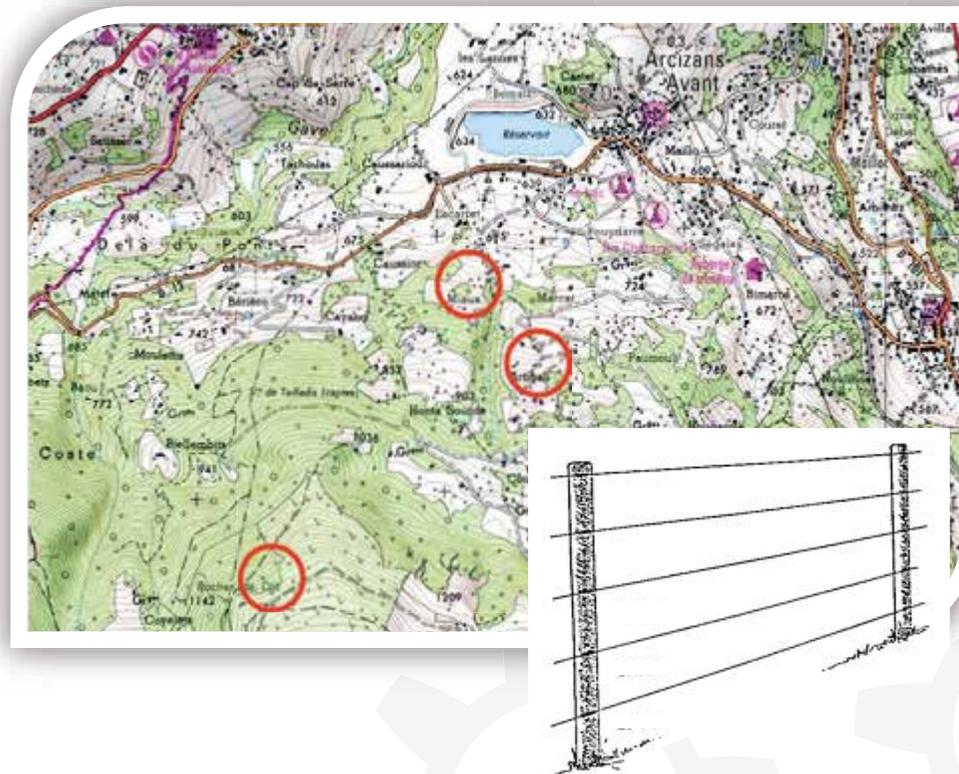
ARCIZANS AVANT

Protection des périmètres de captage

Objectifs de l'Opération : protection des périmètres de protection immédiate des sources :

- DE MIAUX
- D'ARTIGAOU
- DE COT1 et COT2

Programme de l'Opération : mise en place de clôtures du périmètre de protection immédiate de chaque captage



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 38 000 € H.T.

Novembre 2013

5- Le bilan d'activités 2013 (quelques exemples)

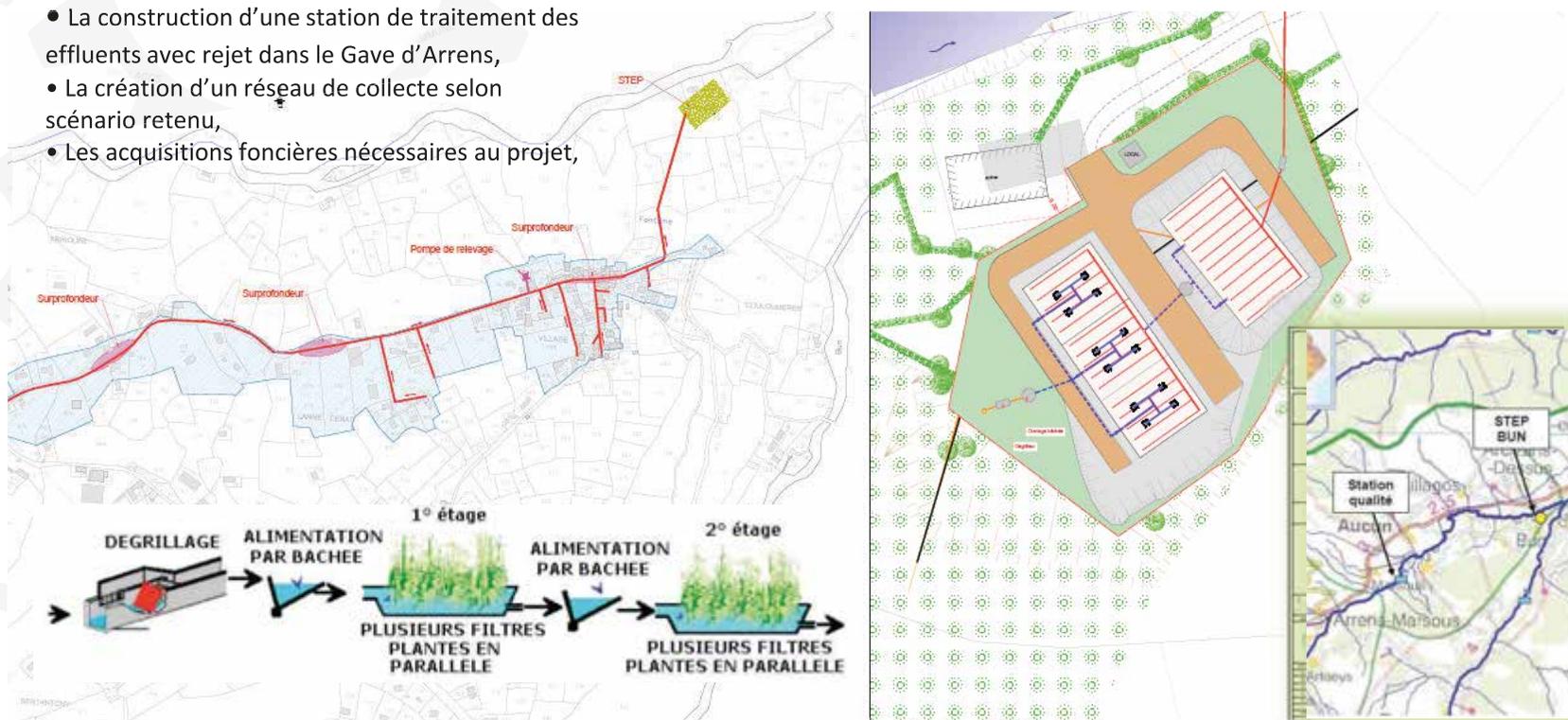
Assainissement

BUN

Création d'un assainissement collectif

Les principaux objectifs du projet sont :

- La construction d'une station de traitement des effluents avec rejet dans le Gave d'Arrens,
- La création d'un réseau de collecte selon scénario retenu,
- Les acquisitions foncières nécessaires au projet,



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 1 000 000 € H.T.

Jun 2013

Assainissement

CAMALES

Etude comparative Assainissement

Etude comparative des coûts entre :

A - la mise en place d'un système d'assainissement collectif sur la quasi-totalité du village en prenant en compte les éléments et les coûts à réactualiser des solutions proposées dans le schéma directeur d'assainissement réalisé par la SESAER en décembre 1997 et des propositions de la synthèse des diagnostics de l'assainissement réalisée par VAE en mai 2006

B - la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif sur la base des propositions de la synthèse des diagnostics de l'assainissement réalisée par VAE en mai 2006



ASSAINISSEMENT
COLLECTIF



ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 1 560 000 € H.T.

Juillet 2013

5- Le bilan d'activités 2013 (quelques exemples)

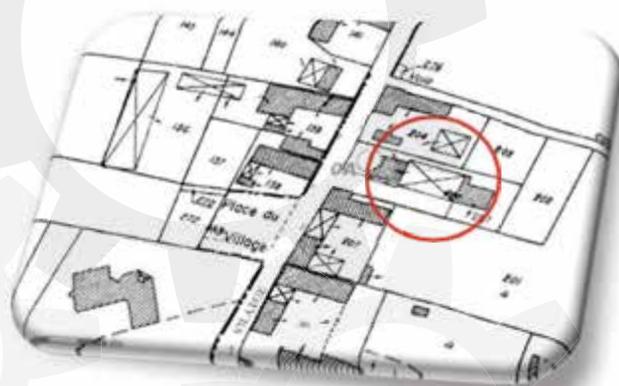
Accessibilité

LIZOS

Accessibilité des sanitaires publics

Les principaux objectifs du projet sont :

- Réhabilitation partielle du hangar/salle des fêtes existant (isolation, accessibilité PMR, sécurité)
- Intégration d'une construction dans le hangar existant pour création de : sanitaires mairie, sanitaires publics et pour salle des fêtes, salle des associations, local à matériel.



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 70 000 € H.T.

Juin 2013

5- Le bilan d'activités 2013

5-3 Administration, Gestion et Comptabilité

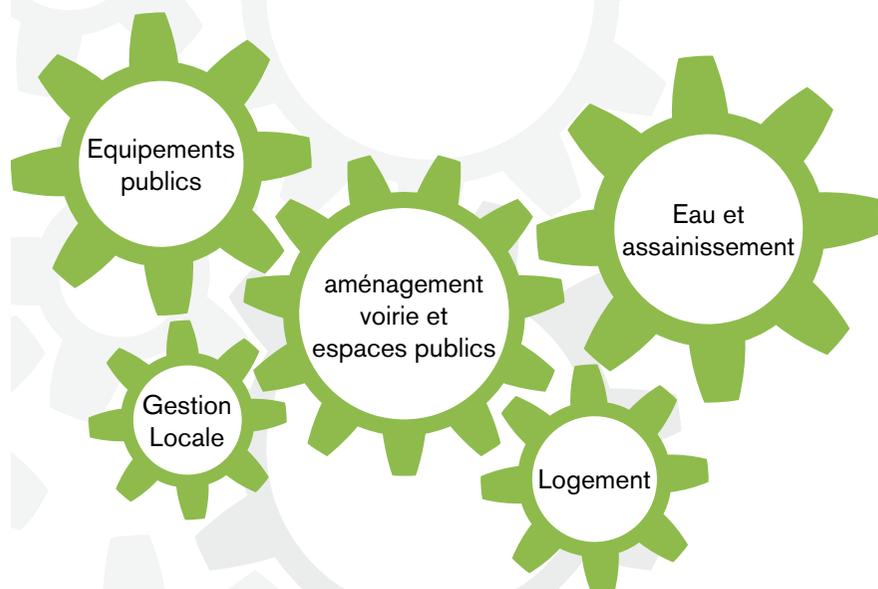
- guichet unique d'accueil et d'orientation des adhérents et partenaires de l'agence
- gestion administrative et comptable des adhésions
- gestion et suivi du budget de l'Agence avec émission des titres de recettes pour les collectivités adhérentes
- préparation et gestion des réunions des Assemblées Générales et des Conseils d'Administration



6- Perspectives 2014

6-1 Programme d'Activités 2013

6-1-1 Champs d'intervention de l'agence



6-1-2 Missions de l'agence

L'agence a pour objet d'apporter aux collectivités adhérentes un conseil et un accompagnement d'ordre **technique, juridique** ou **financier** à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre.

Assistance juridique et administrative

- Il s'agit de conseils juridiques et administratifs dans le domaine de la **gestion locale** (communale et intercommunale)
 - appui à la rédaction **d'actes juridiques**
 - analyse des **textes** en vigueur et de la **jurisprudence**
 - assistance en matière de **commande publique** (procédures et marchés publics)
 - veille juridique et prospective
 - information et sensibilisation des collectivités adhérentes dans tous les domaines de la gestion locale, à l'exception des ressources humaines qui relèvent de la compétence du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Hautes-Pyrénées.
- Cette assistance prend aussi la forme de l'appui à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ADAC (réglementations diverses, appui sur la passation de marchés publics, ...).
- Il s'agit enfin du contrôle des actes administratifs de l'ADAC (délibérations, conventions de partenariat, marchés, ...).

6- Perspectives 2014

Assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle

Il s'agit d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle pour la mise en œuvre de projets d'investissements en aide à la décision

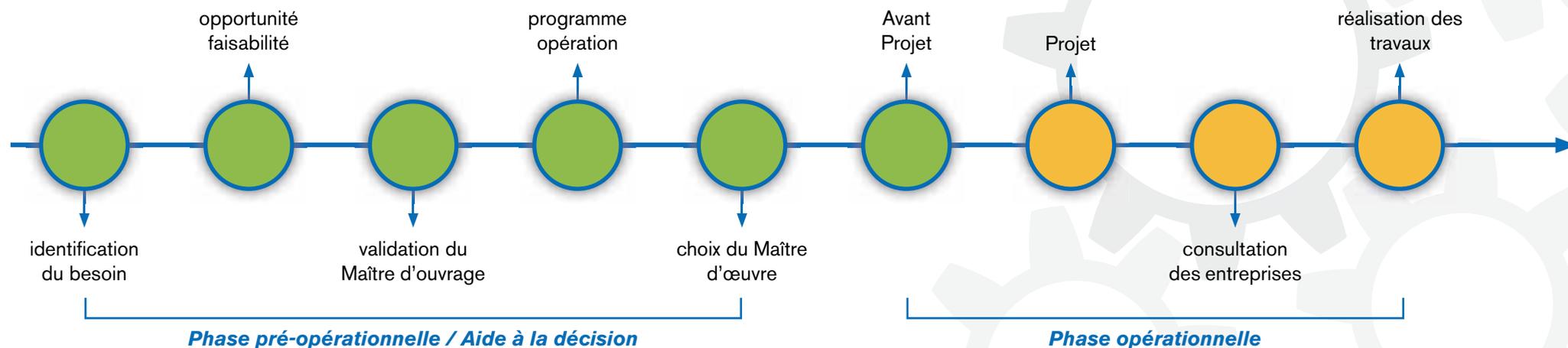
Rappel de loi M.O.P. (Maîtrise d'Ouvrage Publique) :

«il appartient au maître d'ouvrage après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, d'en assurer le financement, de choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé et de conclure avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs qu'il choisit, les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux.»

Il s'agira pour l'Agence d'établir **un dossier d'aide à la décision**, un préprogramme, une évaluation financière, la mobilisation des compétences de partenaires et un appui éventuel pour le choix du maître d'œuvre suivant le plan de charge de l'Agence.

A la remise de l'Avant Projet par le maître d'œuvre, l'Agence assistera la collectivité pour vérifier la compatibilité du projet avec le programme de l'opération et pour la passation de l'avenant n°1 fixant :

- le Coût Prévisionnel des travaux
- le Forfait Définitif de maître d'œuvre



6- Perspectives 2014

Assistance SIG

Il s'agira pour l'Agence en 2014 de poursuivre son travail participatif avec le Conseil Général et les services de l'Etat à l'inventaire des données SIG existantes auprès des partenaires publics ou privés (CETIR notamment) et à la mise place d'une plateforme commune d'acquisition et de diffusion de données.

Information documentation formation

- mise en place site internet
- information/formation des élus :
 - 1° trimestre 2014 enquête auprès des adhérents sur besoins formation
 - 2° trimestre 2014 mise place de formation en fonction des demandes (sous réserve de l'obtention de la labellisation ad hoc)

6-1-3 Limites des prestations de l'agence

En fonction du plan de charge de l'Agence et des moyens pouvant être mobilisés, une même collectivité adhérente ne peut adresser plus de deux demandes en assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle et 5 demandes pour des conseils juridiques et administratifs, en moyenne par an.

6- Perspectives 2014

6-2 Le budget 2014 (approuvé par le CA du 27/02/2014)

Dépenses			
Chap.	libellé	Pour mémoire Montant budget précédent	Montant
011	Charges à caractère général	80 000,00	80 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés 7 postes		392 204,49
65	Autres charges de gestion courantes	364 533,00	110 000,00
022	Dépenses imprévues		
Total des dépenses de fonctionnement		444 533,00	582 204,49
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		444 533,00	582 204,49

Soit un budget primitif de 582 204,49 €

6-3 Les effectifs 2014

Validation de 2 recrutements lors du CA du 28 février 2013 :

- Un poste de Conseiller Juridique et Administratif (arrivée de Bénédicte Dubosc conseillère juridique le 1/10/2013)
- Un poste d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (remplacement départ en retraite de Gérard Monge 2^o semestre 2014)



» L'équipe de l'ADAC

